Pas de retour à « normale » : appel à la grève du 23 novembre au 1er décembre

Depuis septembre 2026, de nombreux mouvements ont lieu dans le pays. D'abord partis des lycéen·nes, ils se sont étendus aux étudiant·es puis à l'ensemble des salarié·es et agent·es. La culture a été particulièrement mobilisée. Le 17 novembre a été une nouvelle journée importante avec des cortèges culture, commun à l'ensemble du secteur, on décompte des grévistes les jours qui ont suivis mais aussi le samedi 21 novembre, nouvelle journée de convergence contre la vie chère.

Ainsi, **constatant que le mouvement est loin d'être terminé, SUD Culture Solidaires appelle à poursuivre la mobilisation par tous les moyens d'actions possibles.**

Nous appelons en particulier à la grève sur les lieux de travail. Nous appelons les chômeur-euses et personnes bénéficiaires des minimas sociaux à rejoindre le mouvement. Nous continuerons à tenir des assemblées générales pour organiser la grève, unir nos forces, créer des solidarités, constituer des caisses de grève.

Par ailleurs, cette semaine sera composée de **plusieurs temps forts** auxquels nous nous joindrons :

- mercredi 25 novembre est une journée de mobilisation et de grève contre les violences et harcèlements sexistes et sexuelles ;
- samedi 28 novembre auront lieu dans toute la France des manifestations pour dénoncer les violences sexistes et

sexuelles.

Notre secteur est particulièrement touché par les VHSS, et ce à tous les niveaux. C'est pourquoi il est nécessaire que les travailleureuses de la culture soient mobilisé·es sur ces journées. Et cela d'autant plus que les questions d'oppressions racistes et sexistes sont au cœur des mobilisations menées depuis plusieurs semaines.

- Nous appelons aussi à rejoindre la journée du 1er décembre et à en faire une journée forte, interprofessionnelle.
- Nous constituerons des cortèges dans les rassemblements, manifestations et actions qui se tiendront sur le territoire pour les jours à venir.
- Nous reconduirons la grève après le 1er décembre si les revendications ne sont pas satisfaites.

Nous revendiquons :

- Des moyens pour l'éducation au lycée, dans les universités et les écoles d'arts ;
- Une réforme des enseignements axée sur une éducation et une culture émancipatrice ;
- Une augmentation des salaires et revenus ;
- L'amnistie de toustes les lycéen·nes, et de toutes personnes, arrêté·es en mobilisation depuis le début du mouvement.

Sur la question spécifique des violences et harcèlements sexistes et sexuelles, nous revendiquons :

- La fin de l'impunité des agresseurs sur nos lieux de travail ;
- La protection et l'accompagnement des victimes de

violences sexistes et sexuelles ;

- Un travail de sensibilisation au repérage, mais aussi à l'accompagnement des victimes de violences conjugales, en leur accordant notamment des congés pour leur permettre d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- Dans les festivals et événements culturels, une réelle prise de conscience des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) avec un protocole pour lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et une prise en charge des victimes, des référent·es VHSS dans tous les événements, une communication sur la prévention des VHSS pour le public, les bénévoles et les salarié·es ;
- Une refonte de nos statuts et régimes (CDDU, micro-entreprenariat, vacation, sous-traitance abusive…) qui sont des facteurs aggravants de vulnérabilité ;
- Pour la fonction publique, un véritable plan de titularisation des contractuel·les, en priorité des précaires et une amélioration des droits des non-titulaires.
- La mise en place à la charge des employeurs de formations dans l'ensemble de la culture.



17 novembre 2026, Paris

Comment faire grève ?

Faire grève est un droit constitutionnel garanti par la loi, que l'employeur ne peut interdire ni sanctionner. Tout·e salarié·e, même non syndiqué·e, peut s'associer à un mouvement de grève.

Dans le privé, lorsqu'il y a un appel national des syndicats, pas besoin d'une revendication interne à l'entreprise ni d'un nombre minimum de salarié·es.

On peut faire grève la durée que l'on souhaite : une heure, une demi-journée, une journée ou plus !

Dans le public, la grève doit généralement être précédée d'un préavis déposé par un syndicat.

Par ailleurs faire grève permet de dégager du temps pour se réunir en organisant des assemblées générales, d'échanger et de se mobiliser collectivement pour obtenir de meilleures

conditions de travail et de nouveaux droits !

Soyons visibles !

Chaque gréviste et chaque lieu de travail doit être visible dans la grève. Il ne faut pas hésiter à sortir des communiqués par association, entreprise, etc. pour dire qu'on fait grève et à se signaler au syndicat, même quand on est seul·e.

Comment faire grève ? Comment monter une AG ? Comment gagner ? Voici le kit de la grève de Solidaires : solidaires.org/kit-de-la-greve

SUD Culture Solidaires
23 novembre 2026

SudCulture_Appel-greve-2026Télécharger